INTRODUCTION

Les revendications de justice fiscale ont été au cœur des débats autour du budget 2026, que ce soit à l'Assemblée nationale, dans les médias ou dans les mobilisations. Une mesure a cristallisé l'attention : la proposition de Gabriel Zucman d'instaurer un impôt plancher sur les grandes fortunes, un mécanisme qui permettrait de faire en sorte que les 1 800 foyers les plus riches paient des impôts à hauteur de 2 % de leur patrimoine. Popularisée sous le nom de taxe Zucman, cette mesure part du constat qu'aujourd'hui, les plus riches payent proportionnellement moins de prélèvements obligatoires que le reste de la population. Selon les travaux de Zucman, la population française paie en moyenne environ 50 % de ses revenus en impôts et cotisations sociales, contre 27 % pour les milliardaires. La taxe Zucman vise donc à corriger

Taxez les riches Attac-Pradeau-125x190.indd 7 02/04/2026 17:20

cette anomalie en rétablissant l'égalité devant l'impôt.

« Folie fiscale », « furie fiscale », « sorcellerie fiscale »… Sur les plateaux des médias appartenant aux milliardaires, les critiques contre la taxe Zucman ont été omniprésentes et virulentes. La palme revient à Bernard Arnault : le patron de LVMH, première fortune française, a déclaré au *Sunday Times* que la proposition de taxe Zucman relevait d'une volonté clairement formulée de « mettre à terre l'économie française ». Nous avons vu les patrons défiler sur les plateaux télé pour menacer de quitter la France si cet impôt plancher était voté.

Cette levée de boucliers montre que même l'égalité devant l'impôt est une hérésie pour ceux qui ont pris l'habitude d'échapper à la contribution commune par différents mécanismes légaux ou illégaux.

Et pourtant, comme le reconnaît d'ailleurs lui-même son initiateur, la taxe Zucman est très insuffisante et ne vise qu'à abolir les privilèges fiscaux pour les plus riches. Mettre fin à cette anomalie est une nécessité, mais il faut aller beaucoup plus loin et rétablir la progressivité de l'impôt.

Taxez les riches Attac-Pradeau-125x190.indd 8 02/04/2026 17:20

Quelques précisions nécessaires

Avant de poursuivre notre raisonnement, il semble nécessaire de préciser quelques éléments de vocabulaire. Selon l'Insee, les prélèvements obligatoires sont « les impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes sans aucune contrepartie directe et immédiate ». Alors que les cotisations sociales sont l'« ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux administrations de sécurité sociale et aux régimes privés [1] », un impôt est « un versement obligatoire et sans contrepartie aux administrations publiques ». Dans cet ouvrage, nous allons nous intéresser aux seuls impôts payés par les ménages [2].

En France, les trois impôts qui contribuent le plus aux recettes publiques sont la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), dont le rendement annuel dépasse les

1. Les cotisations sociales peuvent être appréhendées comme une forme de salaire différé : quand on ne pourra plus travailler parce qu'on sera malade, au chômage, à la retraite..., on continuera à percevoir un revenu, calculé en fonction de ce qu'on a cotisé quand on travaillait.

2. Attac fait également de nombreuses propositions pour mieux taxer les grandes entreprises, notamment les multinationales, mais ce n'est pas l'objet de ce livre. Le même type d'anomalie peut être remarquée pour les impôts sur les entreprises : plus elles sont grosses et profitables, plus elles échappent à l'impôt, les grandes entreprises étant moins taxées que les PME en proportion de leur chiffre d'affaires.

Taxez les riches Attac-Pradeau-125x190.indd 9 02/04/2026 17:20

200 milliards d'euros[1] ; la contribution sociale généralisée (CSG), qui rapporte chaque année autour de 150 milliards d'euros[2] ; et l'impôt sur le revenu (IR), dont les recettes sont légèrement inférieures à 100 milliards d'euros[3].

Ces trois impôts principaux ont une logique différente. Tout d'abord, l'IR et la CSG sont des impôts directs, c'est-à-dire payés directement par le contribuable : c'est la personne bénéficiaire des revenus qui est assujettie au paiement. En revanche, la TVA, comme les autres impôts sur la consommation, est un impôt indirect, car elle n'est pas payée directement par le contribuable qui en supporte le coût, mais par le commerçant, qui collecte cet impôt et le reverse à l'administration en jouant un rôle d'intermédiaire. Cela implique que les ménages ignorent le plus souvent combien ils paient d'impôts sur la consommation, souvent perçus de ce fait comme indolores.

Il faut également distinguer les impôts proportionnels des impôts progressifs. Un impôt proportionnel est

1. On lit souvent que la TVA rapporte autour de 100 milliards d'euros au budget de l'État. Cela s'explique par le fait que ces dernières années, une part de plus en plus importante de la TVA finance les administrations de sécurité sociale et les administrations locales. Mais les recettes totales de la TVA sont de 206,3 milliards d'euros en 2024 selon l'Insee, ce qui en fait de très loin le premier impôt en France.

2. La CSG a rapporté 153,1 milliards d'euros en 2024 selon l'Insee.

3. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a rapporté 96,2 milliards d'euros en 2024 selon l'Insee, avant crédits d'impôts.

Taxez les riches Attac-Pradeau-125x190.indd 10 02/04/2026 17:20

calculé avec un taux fixe appliqué sur l'ensemble des ressources visées par l'impôt, son montant est donc proportionnel à celui de l'assiette[1]. Ainsi, tous les ménages se voient prélever une même proportion de leur revenu (CSG) ou de leurs dépenses de consommation (TVA). En revanche, l'IR est dit progressif car son taux augmente avec le montant de l'assiette. Ainsi, les ménages qui ont des revenus élevés versent une proportion plus importante de leur revenu que ceux qui ont des revenus modestes : avec un impôt progressif, les taux ne sont donc pas identiques entre les contribuables puisque, en théorie, plus le revenu ou le patrimoine est important, et plus le taux réel de l'impôt s'élève.

Les différents types d'impôts ont des effets différents sur les inégalités. Un impôt proportionnel sur le revenu, comme la CSG, ne modifie pas les inégalités, car tous les ménages se voient prélever une même proportion de leur revenu. En revanche, un impôt proportionnel sur la consommation, comme la TVA, augmente les inégalités. En effet, plus on est riche, plus la part du revenu qui est épargnée est forte[2] : les riches

1. L'assiette fiscale désigne la base des revenus (ou du patrimoine) d'un·e contribuable utilisée pour calculer l'impôt.

2. Cette relation est si solidement admise qu'elle a été nommée « loi psychologique fondamentale » par John Maynard Keynes : « Lorsque le revenu croît, la consommation aussi, mais dans une mesure moindre. »

Taxez les riches Attac-Pradeau-125x190.indd 11 02/04/2026 17:20

consomment donc une part moins importante de leur revenu, donc la TVA représente une plus faible part de leur revenu. Selon l'Insee, la TVA prélève 12 % du revenu des 10 % les plus pauvres mais seulement 5 % du revenu des 10 % les plus riches. Ainsi, seuls les impôts progressifs réduisent les inégalités.

Nous allons montrer que les impôts progressifs ont été mis en place tardivement après d'intenses et longs débats avec les défenseurs des intérêts des bourgeois (I). Puis nous montrerons comment la progressivité du système fiscal français a été remise en cause depuis les années 1980 (II), avant d'expliquer pourquoi il est crucial de défendre la progressivité de l'impôt en rappelant le rôle qu'elle a joué dans la réduction des inégalités au cours du XX^{e} siècle (III). Enfin, nous exposerons les revendications d'Attac pour rétablir la progressivité de l'impôt (IV).

Taxez les riches Attac-Pradeau-125x190.indd 12 02/04/2026 17:20